



COMMUNIQUÉ

DÉCLARATION ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Mesdames et Messieurs,

Suite aux épisodes de sécheresse survenus ces derniers mois et plus particulièrement ces dernières semaines, la commune de Ménéstreaux-en-Villette a l'intention de constituer un dossier pour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous avez constaté des désordres sur votre habitation (fissures sur les façades, affaissements, etc...), vous devez impérativement vous manifester en Mairie au plus tard le 30 novembre 2026.

Documents à fournir :

- Formulaire de déclaration complet
- Coordonnées complètes du propriétaire/occupant
- Photographies précises des désordres constatés

Important : Pensez aussi à déclarer immédiatement vos dommages auprès de votre compagnie d'assurance (sans attendre l'arrêté) pour engager les premières démarches et respecter les délais de déclaration.

A l'issue de cette période, la commune déposera la demande auprès de la Préfecture, en joignant l'ensemble des pièces et éléments recueillis



Béatrice DE RUYVER
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice DE RUYVER', written over a horizontal line.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse / réhydratation des sols

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse courriel (*vivement conseillé*) :

Description des désordres constatés	

Date de survenance des désordres :

Localisation des désordres constatés (adresse) :

45240 MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

☐ résidence principale ou ☐ résidence secondaire

Fait à : _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)